

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010 27 ET 28 JUILLET

**REPONSE DE MONSIEUR PAUL GIACOBBI,
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR
MONSIEUR ANTOINE ORSINI
AU NOM DU GROUPE « CORSE SOCIAL-DEMOCRATE »**

OBJET : Dangerosité du tronçon routier Ponte-Leccia-Casamozza

Monsieur le Conseiller,

Vous m'interrogez sur le caractère dangereux de la portion de route reliant pont Leccia à Casamozza.

Sur l'aspect factuel des chiffres de l'accidentologie, les accidents constatés par la gendarmerie (source Gendarmerie Nationale) sur la RN 193 entre CASAMOZZA et PONTE LECCIA de 2005 à 2010 s'établissent comme suit:

2005 : 7 accidents dont 3 tués
2006 : 7 accidents dont 2 tués
2007 : 7 accidents dont 3 tués
2008 : 10 accidents dont 4 tués
2009 : 8 accidents dont 3 tués
2010 : 3 accidents dont 1 tué.

Ainsi si le chiffre des tués est malheureusement exact (16), le nombre des accidents ne l'est pas (42 pour 50 annoncés). Il est à relever qu'ils ne sont dus dans leur immense majorité qu'au comportement délictueux des usagers, ainsi que vous le reconnaissez-vous-même, ce que corroborent les enquêtes de la Gendarmerie ainsi que les PV d'infraction régulièrement établis. Les contrôles qui se sont intensifiés en 2010 a même permis une baisse des accidents et des tués sur les 6 premiers mois de cette année.

En conséquence, il s'avère que la RN 193 n'est pas plus accidentogène que la RN 198 voire la RN 197 et ce si l'on ramène les chiffres au trafic moyen constaté malgré un parcours plus sinueux lié au tracé le long de la vallée du Golo.

Vous faites ensuite référence à deux endroits précis que vous qualifiez de points noirs :

- « *le passage étriqué sous le pont ferroviaire de Muzelle, entre Ponte Novu et Ponte Leccia* »

Ce passage (qui n'est pas plus étriqué que les passages sous voies ferrées de Venaco et Vivario) a déjà fait l'objet d'une étude dans le cadre plus général de l'amélioration lié au confort du temps de parcours sur l'axe Ajaccio-Bastia depuis 1995 et il s'inscrit à ce titre dans le schéma directeur des routes.

Parmi l'ensemble des améliorations de sections (comme la déviation de Francardo, le Pont du Vecchio, la déviation de Bocognano, le tunnel de Vizzavona, la déviation de Vivario,...), par délibération n° 05/157 en date du 25 juillet 2005, l'Assemblée de Corse a approuvé le principe et les caractéristiques principales d'un projet d'aménagement de la RN 193 entre Ponte-Leccia et Accendi-Pipa sur le territoire des communes de Valle di Rostino, Castello di Rostino, Lento et Bigorno, destiné à répondre aux problèmes de sécurité et de confort liés à des caractéristiques géométriques plus délicates (et moins adéquates à des vitesses de référence plus élevées) et a autorisé mon prédécesseur à demander le lancement des enquêtes d'Utilité Publique correspondantes.

Ce projet comportait les opérations suivantes :

- réalisation sur 2,4 Km d'un premier créneau de dépassement à 2x2 voies au lieu dit Campo Rosso sur le territoire de la commune de Valle di Rostino ;
- suppression d'une chicane au lieu dit Muzelle, sur le territoire de la commune de Valle di Rostino ;
- rectification du point singulier constitué par le passage du pont sous le chemin de fer, avec amélioration de la géométrie de part et d'autre du tracé. Les travaux sont appelés rectification du pont de Pinzalone. Ils sont situés sur les communes de Valle di Rostino et Castello di Rostino ;
- réalisation sur 1,2 Km d'un second créneau de dépassement (deux voies dans le sens Bastia vers Ajaccio, une voie dans le sens Ajaccio vers Bastia) au lieu dit Bertalogna sur les communes de Lento et de Bigorno.

Ce projet d'aménagement était alors estimé de la façon suivante :

- Etudes : 815.000 € HT
- Acquisitions foncières : 495.000 € HT

- Travaux :	15.050.000 € HT
- TOTAL :	16.360.000 € HT
- soit :	17.730.000 € TTC

La plan de financement envisagé au titre du PEI était le suivant sur le HT :

- Etat 70 % : soit :	11.452.000 €
- CTC 30 % soit :	4.908.000 €
- TOTAL HT :	16.360.000 €

Les enquêtes publiques ont eu lieu du 29 janvier au 2 mars 2007.

Par délibération n° 07/116 AC du 25 juin 2007 l'Assemblée de Corse a approuvé la déclaration de projet relative à cette opération, s'est prononcée favorablement sur la poursuite de l'opération au regard des considérations d'intérêt général et autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à demander au Préfet de Haute-Corse de déclarer l'Utilité Publique de l'opération.

Par arrêté n° 2007-254-10 en date du 11 septembre 2007 le Préfet de Haute-Corse a prononcé la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération. Les acquisitions foncières ont fait l'objet d'inscriptions budgétaires. Elles ont été entreprises et sont toujours en cours à ce jour. Les études sont au stade du projet. La réalisation des travaux n'a pas été programmée dans le cadre des budgets votés à ce jour par l'Assemblée de Corse.

- *« le virage maudit de Fontanone, entre Barchetta et Casamozza, ayant le rayon le plus court des virages de toutes les R.N. de Corse. »*

Cette opération dite « déviation de Fontanone » sur les communes de Volpajola et Vignale est non réalisée à ce jour mais un peu plus avancée au niveau de la préparation .Elle est financée au titre du Contrat de Plan Etat/Région, elle est déclarée d'Utilité Publique depuis le 27 juin 2005, les acquisitions foncières et les études sont réalisées. Il ne reste plus qu'à monter le dossier de consultation des entreprises et à lancer l'appel d'offres.

Néanmoins, ce virage et ses abords ont dores et déjà fait l'objet d'une amélioration sensible tant en signalisation qu'en qualité, ce qui a déjà permis de réduire très sensiblement les accidents liés aux comportements de vitesse excessive et de perte d'adhérence.

Telles étaient les informations précises que je tenais à vous faire connaître s'agissant de ce tronçon et je veillerai personnellement à l'aboutissement rapide de ces procédures et à ce que les travaux soient engagés très vite.

Paul GIACOBBI